

Vieux-Thann - PLU arrêté

1. Rapport de présentation

- 1a. Etat initial de l'environnement
- 1b. Analyse urbaine et socio-économique
- 1c. Rapport justificatif
- 1d. Evaluation environnementale

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3. Eléments réglementaires

- 3a. Règlement graphique : Plan de zonage au 1/5000^e
- 3b. Règlement graphique : Plan de zonage au 1/2000^e
- 3c. Règlement graphique : impact du PPRT
- 3d. Règlement graphique : Impact du PPRI
- 3e. Règlement écrit

4. Orientations d'Aménagement et de Programmation

5. Annexes

- 5.a. Eau et assainissement
 - 5.a.1. Réseau d'adduction d'eau potable
 - 5.a.2. Réseau d'assainissement
 - 5.a.3. Notice réseaux d'eau, d'assainissement et élimination des déchets
 - 5.a.4. Etude de zonage d'assainissement collectif et non collectif
 - 5.a.5. Zonage d'assainissement – Document de synthèse
- 5b. Plan et légende des Servitudes d'Utilité Publique
- 5c. Plan de Prévention des Risques Technologiques PPC et Cristal
- 5d. Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Thur
- 5e. Secteurs d'isolation acoustique au voisinage des voies de transport terrestre
- 5f. Zones à risque d'exposition au plomb
- 5g. Arrêté préfectoral du 9 août 2019 portant création d'un secteur d'information sur les sols (S.I.S.) sur une partie de la commune de Vieux-Thann
- 5h. Arrêté préfectoral du 19 octobre 2007 portant restriction de certains usages de l'eau de la nappe phréatique sur une portion des territoires des communes de Thann et Vieux Thann
- 5i. Règlement Local de publicité

